

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE

REUNION DU JEUDI 26 JUN 2014 / 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Subventions des associations
- Commission communale des impôts directs
- Délégué du Préfet pour la révision des listes électorales (proposition de 3 noms)
- Travaux aux bâtiments communaux
- Voirie communale
- Arrêté d'éclairage public
- Location appartement
- Questions diverses

PRESENTS : LABORDE Aimée, DUFAU Alain, BATS Rosine, DUPOUY José, DUFAU Fabien, LASSALLE Rémi, LOUPIEN Pascal, DUFAU Thierry, COMMARRIEU Jean-Michel, DUPLANTIER Nicolas, DANDIEU Jean-Charles, GAULIN Olivier, GAVELLE Sandrine, THIBAUDEAU Nadine, LABORDE Sylvie.

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la réunion précédente par M. Lassalle et la signature du compte rendu par les membres du conseil municipal.

1/ Compte rendu réunion du SYDEC:

M. Duplantier et M. Dufau F. nous font part de leur participation à la réunion du SYDEC qui s'est déroulée à l'Auberge Landaise.

M. Pinatel (Maire d'Angresse) remplace M. Siberchicot à la présidence du SYDEC.

Les indemnités pour le président du SYDEC seront de 711.25€ brut par mois.

2/ Voirie communale:

Suite à la réunion précédente, c'est M. Dalaine (entrepreneur de Marpaps) qui a été retenu pour effectuer le nettoyage des accotements sur la voirie communale.

Le taux horaire de ce dernier sera de 44€ HT / heure. A ce jour la facture n'est toujours pas arrivé mais il aurait travaillé 2 jours environ sur la commune.

Le conseil municipal est d'avis unanime que le travail a été bien fait.

Compte-tenu de l'absence provisoire de M. LONNE J. Jacques, le conseil municipal décide de suspendre, pour le moment, l'entretien des chemins et d'attendre Septembre le retour de M. LONNE J. Jacques pour prendre une décision.

3/Subventions des associations:

Mme le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la commission des associations qui s'est tenue à la Mairie en présence de tous les présidents et de tous les trésoriers.

Le but de la réunion était de récupérer les bilans financiers de chacune d'entre elles. Les présidents de l'ACCA et de la SCCA ont proposé de faire l'impasse sur leur subvention 2014 afin d'aider les autres associations..

La réversion de la SCCA pour l'année sera de 1300€ pour les 6 associations qui tiennent le bar le week-end. Cette réversion sera effectuée en même temps que le versement de la subvention.

Modification des subventions aux associations ST-CRICQUOISES :

- SCCA = 0€
- ACCA=1 300
- Boule St Cricquoise = $1\ 300 + 750 = 2\ 050$
- Aînées ruraux=450€
- La Cricquena = 750€
- USSC = $1\ 300 + 2\ 000 = 3\ 300$
- Gymnastique = $1\ 300 + 750 = 2\ 050$
- Comité des fêtes = $1\ 300 + 1\ 500€ = 2\ 800$
- Anciens combattants = 350€
- APE = 900€
- Coopérative Scolaire = 900

4/Commission communale des impôts directs:

Mme le Maire nous fait part des noms proposés pour la commission communale des impôts directs sachant que cette liste de 12 titulaires + 12 suppléants est proposée au Directeur des Services fiscaux des Landes qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants dans cette liste.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la liste proposée.

5/Délégué du préfet pour la révision des listes électorales:

Mme le Maire nous fait part des noms proposés pour la révision des listes électorales. Une personne sera déléguée par M. le Préfet pour effectuer le contrôle des listes électorales.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la liste proposée.

6/Travaux des bâtiments communaux:

Suite à une demande effectuée par M. et Mme Faux pour effectuer un changement de fenêtres à leur appartement situé à l'ancien presbytère, des devis ont été effectués et Mme le Maire a convoqué la commission bâtiments. Le devis de l'entreprise LOUBERY, d'un montant de 4 460.00 € HT a été retenu. De même, la mise en sécurité d'un ERP, bar associatif, nécessite l'installation de 2 portes ouvrant vers l'extérieur. Le Conseil Municipal charge les délégués de la commission travaux de valider le meilleur devis dès réception. Mme le Maire a demandé une subvention du Fonds d'Équipement des Communes qui représentera 25 % du montant des travaux HT ainsi que l'enveloppe parlementaire.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis et les travaux.

7/Location appartement:

Le loyer au dessus de la Mairie est vacant depuis plusieurs semaines. Une annonce a été mise en ligne sur Internet mais à ce jour la commune n'a reçu aucun appel.

Le loyer est actuellement de 520€. Le conseil décide après discussion de contacter des agences immobilières et décidera, après étude des propositions si nous leur confions la gestion.

8/ Eclairage public:

Suite à la visite du SYDEC pour les demandes concernant l'éclairage, des devis ont été chiffrés par le SYDEC pour effectuer les modifications demandées (éclairage partiel, éclairage manuel de la salle polyvalente,...).

Vu le devis du SYDEC, le conseil municipal décide de ne rien modifier pour l'instant. L'arrêté municipal pour l'éclairage public sera pris par Mme le Maire.

9/Questions diverses:

- Affaire LAFITTE :

Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour suite à notre courrier recommandé.

- CONTRAT DE MME COUSTET

A l'occasion de l'entretien avec M. COMIN, de CAP EMPLOI, suite au contrat CAE avec M. LABORDE Grégory, Mme le Maire a demandé les formations possibles pour Mme COUSTET, devant effectuer sa dernière année de contrat. Ayant la possibilité de proposer plusieurs formations, Mme le Maire et ses adjoints se sont entretenus avec Mme COUSTET et cette dernière a décliné formellement ces propositions évoquant qu'elle se débrouillerait elle-même. Suite à cet entretien, son contrat ne sera pas renouvelé et prendra fin au 31 juillet 2014

- MARIANNE DU CIVISME :

Suite aux élections municipales du mois de Mars, Mme le Maire a reçu une lettre pour la remise de la Marianne du civisme qui récompense la commune de 251 à 500 inscrits ayant participé le plus activement aux élections municipales des 23 et 30 Mars.

La commune de St Cricq qui présente 98.06% de participation se verra remettre la Marianne du Civisme prochainement par M. le Préfet.

- DEBROUSSAILLEUSE :

La commune a fait l'acquisition d'une débroussailleuse d'un montant de 359.10 €.

- DOSSIER APA :

Mme Thibaudeau demande à Mme le Maire qui est en charge de choisir les associations pour les droits APA car une personne de St Cricq souhaitait passer par l'ADMR et c'est Chalosse Tursan qui a été envoyé.

Mme le Maire et Mme Bats confirment que la famille est en droit de choisir son prestataire.

- SYRBAL :

Mme Bats et M.Commarrieu participeront vendredi 27 juin 2014 à la réunion du SYRBAL à Hagetmau.

Une enquête publique sera effectuée jusqu'au 14 Aout et une permanence sera tenue par 2 enquêteurs à Hagetmau.

- ESCHOURDES :

M. Dupouy qui était à la réunion des Eschourdes présente le projet mis en place pour la vidange des assainissements non collectifs des adhérents.

Des précisions seront apportées ultérieurement.

- HALL DES SPORTS :

M. Lassalle fait part qu'il n'y a pas d'eau chaude au hall des sports malgré le remplacement du cumulus et de la vanne thermostatique.

La Mairie va contacter l'entreprise LAND' CONFORT qui a procédé à l'installation.

- FETES DE ST CRICQ CHALOSSE :

Le Conseil Municipal, en accord avec le comité des fêtes, décide de recruter 2 vigiles le vendredi et le samedi soir pour assurer la sécurité des habitants.

- STATION D'EPURATION :

Suite à des réclamations concernant les odeurs émanant de la station d'épuration, le SYDEC a été informé de ces désagréments et prend la responsabilité de mettre un terme à ces nuisances.

La réalisation d'une station neuve se chiffrerait à 600 000.00 € HT. (73 % à la charge du SYDEC et 27 % pour la commune). Actuellement la commune n'est pas en mesure de faire face à un tel investissement, soit 162 000.00 €.

23h10 : LA SEANCE EST LEVEE.

A. LABORDE A. DUFAU R. BATS

J. DUPOUY

F. DUFAU

R. LASSALLE

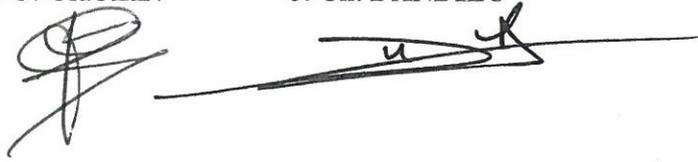
P. LOUPIEN

Th. DUFAU

J.M. COMMARRIEU O. GAULIN



J. Ch. DANDIEU



N. DUPLANTIER

S. GAVELLE

N. THIBAudeau



S. LABORDE

